

BAREME TTC HONORAIRES TRANSACTION

Fanny BAMBA

Barème au 09/02/2021.

Chaque mandataire est juridiquement et financièrement indépendant.
Appartement, maison, immeuble, parking, terrain, fonds de commerce, local commercial, parts sociales de SCI. A l'exclusion du Neuf (VEFA). A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

PRIX DE VENTE	Mandat Honoraires TTC
< 100 000 €	Forfait 8 000€
De 100 001 à 150 000 €	7 %
De 150 001 à 300 000 €	6 %
> 300 000 €	5 %
Terrain à Bâtir	10 %

Tranches non cumulatives.

Tous nos compromis se signent chez notaire.
Nous ne détenons aucun fonds pour le compte de nos clients.
Nos honoraires sont dus à la conclusion de l'acte authentique de vente chez notaire.

Avis de valeur : 250 € TTC à charge du propriétaire

Nous ne faisons ni location, ni gestion, ni syndic.

Fanny BAMBA

Tél. 06 19 89 03 17

f.bamba@lesprofessionnels.immo

Conseillère immobilier en portage salarial

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

Conformément à article L. 612-1 du code de la consommation, en cas de litige, vous avez la possibilité saisir le Médiateur de la consommation suivant : MCP Médiation 12 square Desnouettes 75015 PARIS par courrier postal ou bien cliquez sur le lien <http://mcpmediation.org>